



193 M€

d'excédent budgétaire en 2024
↑ **52,6%** ↑ **563,7%**
par rapport à 2023 en 10 ans



2,3 Md€

de recettes en 2024
↑ **5,8%** ↑ **98,2%**
par rapport à 2023 en 10 ans



2,1 Md€

de dépenses en 2024
↑ **2,9%** ↑ **86,3%**
par rapport à 2023 en 10 ans

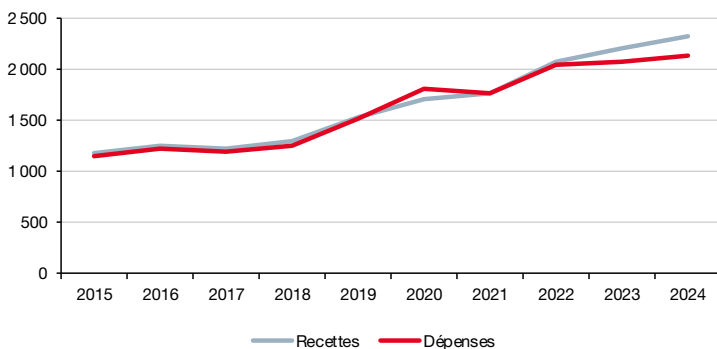


7,3 Md€

solde du FRC en 2024
↑ **4,0%** ↑ **55,7%**
par rapport à 2023 en 10 ans

Dans la continuité des deux derniers exercices, l'excédent budgétaire approche les 200 M€

1. Évolution des recettes et dépenses de l'État

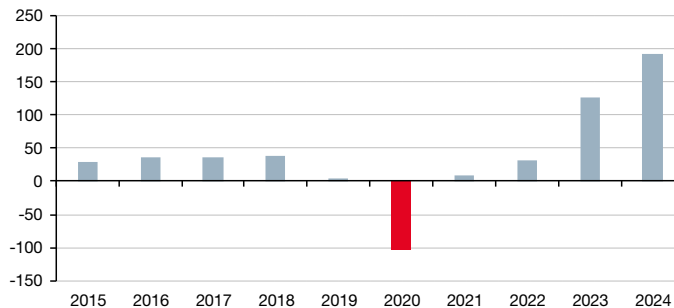


Unité : million d'euros

Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

L'excédent budgétaire de l'État monégasque progresse de plus de 50 % en 2024 (+66,4 M€) et atteint 192,7 M€. En effet, la croissance des recettes (+5,8 %, soit +127,1 M€) a été deux fois plus conséquente que celle des dépenses (+2,9 %, soit +60,7 M€). Les dépenses ordinaires ont augmenté de près de 5 % (+58,7 M€), tandis que les dépenses d'équipement sont stables par rapport à 2023 (+0,2 %, soit +2,0 M€).

2. Évolution du solde budgétaire



Unité : million d'euros

Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

3. Évolution de la composition du budget de l'État

	2020	2021	2022	2023	2024	Var 23/24
Recettes	1 703,0	1 769,7	2 072,8	2 197,3	2 324,4	5,8%
Dépenses	1 806,2	1 761,7	2 040,6	2 071,0	2 131,7	2,9%
Dépenses ordinaires	1 258,9	978,6	1 060,1	1 203,1	1 261,8	4,9%
Dépenses équipement	547,3	783,1	980,6	867,9	869,9	0,2%
Excédent/déficit budgétaire	-103,2	8,0	32,2	126,3	192,7	52,6%

Unité : million d'euros

Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

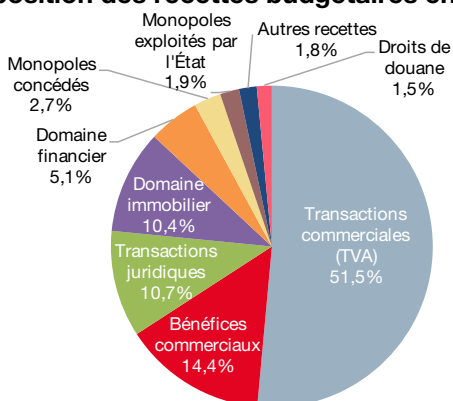
La dynamique de croissance des recettes de l'État se poursuit

Les recettes poursuivent leur progression à la clôture 2024 (+5,8 %, après une hausse de 6,0 % en 2023). Elles dépassent ainsi 2,3 Md€.

Si les revenus de la TVA comptent toujours pour plus de la moitié des recettes, la hausse observée tient essentiellement à l'impôt sur les bénéfices (+43,7 %, soit +101,7 M€).

L'importante réduction des revenus du domaine immobilier (-92,8 M€) résulte d'une inscription exceptionnelle en 2023 afin de matérialiser un échange. En excluant cette opération, ce poste de recettes reculerait de 8,8 M€ par rapport à 2023, soit une baisse de 3,5 %.

5. Composition des recettes budgétaires en 2024



Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

4. Évolution de la composition des recettes budgétaires

	2020	2021	2022	2023	2024	Var 23/24
Transactions commerciales (TVA)	804,2	873,1	999,5	1 152,3	1 196,1	3,8%
Bénéfices commerciaux	158,7	114,5	174,5	232,7	334,4	43,7%
Transactions juridiques	183,8	199,6	201,0	232,5	249,0	7,1%
Domaine immobilier	212,3	237,8	445,7	334,6	241,8	-27,7%
Domaine financier	159,1	191,8	52,6	63,5	119,0	87,6%
Monopoles concédés	60,7	35,9	55,0	59,5	63,2	6,3%
Monopoles exploités par l'État	41,9	41,7	43,6	42,2	44,5	5,6%
Autres recettes	37,2	36,5	50,4	39,6	41,6	5,1%
Droits de douane	45,2	38,8	50,5	40,5	34,7	-14,3%
Total	1 703,0	1 769,7	2 072,8	2 197,3	2 324,4	5,8%

Unité : million d'euros

Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Transactions commerciales : taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
Bénéfices commerciaux : impôt sur les bénéfices ;
Transactions juridiques : droits de mutation, droits sur les autres actes civils et administratifs, taxes sur les assurances ;
Domaine immobilier : ensemble des revenus des immeubles de l'État à usage locatif et les recettes des parkings publics ;
Domaine financier : revenus des valeurs mobilières, les intérêts bancaires ;
Monopoles concédés : redevances concernant les monopoles dont les principaux sont la Société des Bains de Mer, Monaco Telecom, la Société Monégasque d'Électricité et du Gaz, la SAM d'Exploitation des Ports de Monaco ;
Monopoles exploités : recettes concernant la Régie des Tabacs, de l'Office des émissions de timbres-poste ;
Autres recettes : produits et recettes des services administratifs, droits de consommation ;
Droits de douane : droits de douane.

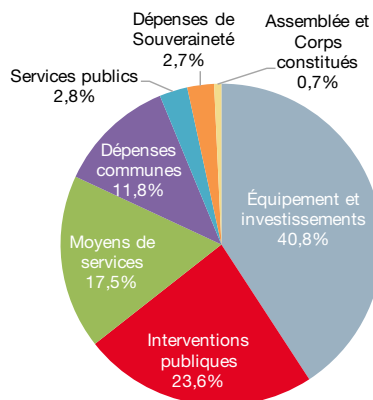
Les dépenses progressent plus modérément

À plus de 2,1 Md€ en 2024, les dépenses de l'État augmentent de près de 3 %, soit à un rythme plus maîtrisé que les recettes.

Cette évolution provient notamment des dépenses de fonctionnement (+6,1 %), portée par les moyens alloués aux services, et, dans une moindre mesure, par les dépenses d'interventions publiques (+3,1 %).

Les dépenses d'équipement et d'investissements sont stables par rapport à l'année précédente (+0,2 %). Cependant, en considérant l'opération exceptionnelle précitée, cette composante afficherait une hausse de 11,0 %, soit +86,0 M€.

7. Composition des dépenses budgétaires en 2024



Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

6. Évolution de la composition des dépenses budgétaires

	2020	2021	2022	2023	2024	Var 23/24
Équipement et investissements	547,3	783,1	980,6	867,9	869,9	0,2%
Interventions publiques	685,9	380,0	399,5	487,9	502,9	3,1%
Fonctionnement, dont	573,0	598,5	660,6	715,2	758,9	6,1%
Moyens de services	284,4	293,0	323,7	350,3	373,9	6,8%
Dépenses communes	194,7	200,1	215,0	244,4	252,1	3,2%
Services publics	44,0	47,4	62,6	59,2	60,2	1,8%
Dépenses de Souveraineté	41,6	49,6	50,0	50,6	57,3	13,2%
Assemblée et Corps constitués	8,3	8,5	9,3	10,8	15,4	42,5%
Total	1 806,2	1 761,7	2 040,6	2 071,0	2 131,7	2,9%

Unité : million d'euros

Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Équipement et investissements : dépenses de gros travaux, de matériel d'équipement, et d'acquisitions d'immeubles. Elles concernent l'équipement routier, culturel, portuaire, urbain, sanitaire et social, administratif, sportif... ;

Interventions publiques : aides, subventions versées et politiques publiques menées par le Gouvernement. On y trouve la dotation communale, les subventions aux Établissements Publics, les aides versées dans les domaines international, éducatif et culturel, social et humanitaire, sportif, économique et aux manifestations ;

Moyens de services : dépenses de fonctionnement directement engagées par les Départements et les Services administratifs ;

Dépenses communes : dépenses gérées de façon commune par certains Services au profit de tous les Services : charges sociales, nettoyage des locaux, dépenses d'eau, gaz, électricité, assurance des bâtiments domaniaux, matériel informatique des Services administratifs... ;

Services publics : dépenses de nettoyage de la ville, de collecte et d'incinération, d'éclairage public, de consommation d'eau, de transports publics... ;

Dépenses de Souveraineté : dépenses du Palais Princier et de la Maison Souveraine ;

Assemblées et Corps constitués : dépenses relatives aux Conseil National, Conseil Économique et Social, Conseil d'État, Commission Supérieure des Comptes, ...

280 M€ supplémentaires à l'actif du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC)

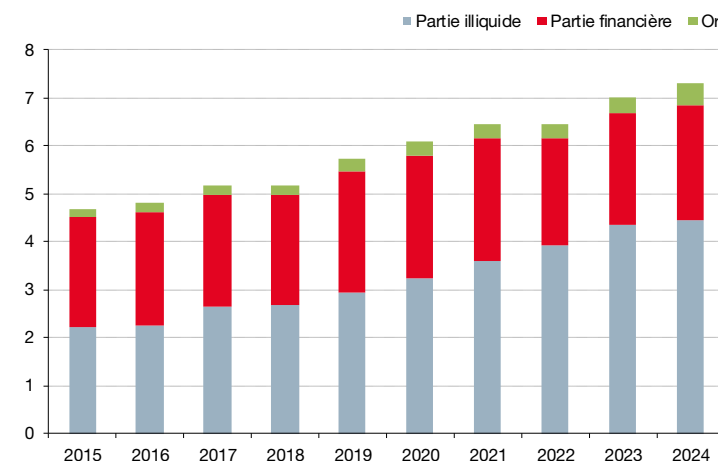
À fin décembre 2024, le montant de l'actif du Fonds de Réserve Constitutionnel s'élève à 7,3 Md€, après une hausse de 280 M€ (+4,0 %). Il comporte :

- une réserve d'or de l'ordre de 461 M€ ;
- une partie « financière » de 2,4 Mds€ composée de titres de placements financiers (fonds communs de placement composés d'actions, d'obligations, etc.) et de disponibilités bancaires ;
- une partie « illiquide » de 4,4 Md€. Elle est majoritairement composée d'immeubles (2 Md€). La réévaluation des biens immobiliers se fait selon l'évolution de l'indice de la construction BT01. Ces biens immobiliers sont situés à Monaco ou dans les communes limitrophes, à l'exception des Ambassades. La valeur des immeubles est en légère augmentation sur l'exercice (+1,0 %) en raison des acquisitions, ventes et opérations réalisées.

Les biens immobiliers détenus par le FRC génèrent dans leur grande majorité des revenus locatifs, étant occupés par des entreprises, des commerces, ou des particuliers.

La partie « illiquide » comporte également des participations de l'État au capital de sociétés, telles que la SBM. (64,2 % du capital) ou d'autres sociétés ayant des liens directs avec l'État, comme les concessionnaires SMEG, SMEAUX, la Société d'Exploitation du Grimaldi Forum, la Société d'Exploitation des Ports de Monaco, etc. Cette partie est de l'ordre de 1,7 Md€. La participation de l'État dans Monaco Télécom (50 %) relève en revanche de la comptabilité du Budget de l'État.

8. Évolution décennale du FRC



Unité : milliard d'euros

Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

9. Évolution de la composition du FRC

	2020	2021	2022	2023	2024	Var 23/24
Partie illiquide	3 247	3 602	3 920	4 352	4 438	2,0%
Partie financière	2 541	2 537	2 227	2 307	2 383	3,3%
Or	283	295	312	343	461	34,4%
Total	6 071	6 434	6 459	7 002	7 282	4,0%

Unité : million d'euros

Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Créé par la Constitution de 1962, le Fonds de Réserve Constitutionnel est le « bas de laine » de l'État monégasque. C'est une entité comptable autonome, disposant d'un patrimoine propre et jouissant d'un statut particulier.

